



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 123334

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur le fait que les transports collectifs sont une alternative indispensable pour remédier à la pollution générée par la circulation automobile. En la matière, il faut donc concevoir les transports collectifs dans une logique de réseau. Ainsi en Lorraine, une gare TGV régionale a été créée à titre provisoire à côté de l'aéroport régional, mais pour s'y rendre la seule solution est d'utiliser la route. C'est la raison pour laquelle une gare régionale définitive est prévue à Vandières. Elle présenterait l'avantage d'assurer la correspondance directe sur le réseau SNCF et notamment, avec Métrolor. Le protocole en faveur de cette gare ayant été signé en 2000 par le président du conseil régional et les présidents des quatre conseils généraux, y compris la Moselle, elle souhaiterait qu'il lui indique si son ministère est prêt à apporter un soutien actif au lancement des travaux de la gare TGV de Vandières.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123334

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4718